

8°) Copie sur 477 pages d'un manuscrit Ungeschück déposé à la Bibliothèque nationale « L'art héraldique ou du blason ». (N° 206).

9°) 37 feuillets contenant les « Notes sur les armes des peuples de l'antiquité » par Charles Munchen, avec dessins de hallebardes etc. qui se trouvaient dans la collection de l'auteur (N° 245).

En 1876 Munchen fit don à la Bibliothèque de l'Institut d'un exemplaire de l'édition *Argentinae* de 1489 du *Malleum maleficarum* de J. Sprenger. (Publ. t. IX, 1876).

Enfin Charles Munchen figure également parmi la bonne douzaine « d'amateurs des sciences » qui fondèrent le 1. 8. 1850 la Société d'histoire naturelle, qui devait former à partir de 1868 la deuxième section de l'Institut r. g.-d. (33), de même qu'il fut délégué au Congrès international des Américanistes qui sut réunir en 1877 tout ce que notre pays comptait comme intellectuels.

Munchen semble également avoir caressé la muse. Mais de ses « couplets » nous ne connaissons que celui qu'il fit en 1861 pour la fête organisée à l'occasion de l'acceptation par le Prince Frédéric des Pays-Bas du protectorat de la Franc-maçonnerie luxembourgeoise. La chanson « traduite en langage harmonique » par Antoine *Zinnen* et qui s'était inspirée des paroles du Prince « Je veux vous servir de bouclier, d'égide et d'appui », n'est ni meilleure ni pire que tant de chansons de ce genre sentant toujours un peu la flagornerie.

Trois ans plus tard Munchen fut le porte-parole de la Loge pour fêter le jubilé semi-séculaire de son Grand-Maître et ami Schrobilgen dont il partageait les conceptions déistes.

Nous retiendrons de son discours le passage où il est question des défections dont cette institution eut à souffrir après une recrudescence démesurée à mettre en corrélation avec les événements « révolutionnaires » de 1848. « Poussés par l'esprit de passion, y venant chercher un milieu hostile au clergé. . . ils y ont trouvé des hommes tolérants, respectant les convictions sincères de tous ; d'autres enfin, avaient cru découvrir chez nous la fraternité qui crée l'indulgence pour tous les vices. . . mais ils y ont trouvé un code sévère de moralité, une société exerçant une police rigoureuse, la première à relever les fautes. . . Peu d'entre eux, surtout, ont su mettre en pratique les grands préceptes d'amour, si difficiles dans la vie où se heurtent tant d'intérêts, tant de personnalités diverses, tant d'opinions divergentes. . . » (34)

On voit donc que depuis l'ère Laurent les esprits les plus combattifs s'étaient bien pacifiés. Dans cet ordre d'idées, le discours funèbre, presque religieux, que Munchen avait prononcé sur la tombe du directeur de l'enregistrement M. X. *Schon*, décédé le 7. 11. 1853, avait été assez significatif.

Marié depuis le 17. 2. 1842 à Marie-Angélique *Pescatore*, Munchen fit chorus avec les autres héritiers et légataires universels de Jean-Pierre *Pescatore* lorsqu'il s'agit en 1856 de contester à la veuve de celui-ci sa qualité d'épouse commune en biens. Nous parlons ailleurs du procès classique qui découla de cette contestation.